

Ajustement du périmètre des pôles et création d'un secrétariat général.

La direction nous a présenté son projet qui fait suite au GT du 8 juin 2023 .

Réorganisation des pôles

- **Renommage du pôle RLS en pôle RM (Ressources et Moyens).**
- **Rattachement du service FP au pôle RM** afin d'adapter l'organisation de la DNSCE à celle des directions classiques.
 - Objectif : renforcer les interactions entre CMC (Conseiller Mobilité Carrière)-FP et FRHL, et mieux répartir la charge de travail.
 - Les tâches du service FP, auparavant assurées par deux agents, seront désormais effectuées par une seule personne.
 - L'activité de CMC sera réduite de 50 %.
 - Les actions à portée nationale seront considérablement restreintes : la DNSCE ne sera plus moteur sur un certain nombre de sujets, ce que nous déplorons.
 - Nous avons atteint le plafond de 215 agents (EPC – effectif physique cible). La Directrice n'exclut pas un renfort en cas d'arbitrage favorable de la Direction Générale.



Création d'un Secrétariat général

- Placé sous l'autorité directe de la Direction.
- Composé de l'actuelle assistante de direction et d'un chef de service (grade IR2 ou IR3).
- Regroupera :
 - La performance et le dialogue social.
 - Les fonctions assurées par l'assistante de direction.
 - La gestion SIRHIUS sera transférée à la FRHL.

Repyramidage des chefferies

- **Pôle Fonctionnement :**
 - Chef de service (CSA), un adjoint IPSIC et un second adjoint de grade IR1.
 - Ce poste proposé en enquête nationale sera ouvert au TA si non pourvu par enquête.
- **Pôle Développement :**
 - Chef de service (CSA), une adjointe contractuelle A et un second adjoint de grade IP.
 - Ce poste proposé en enquête nationale sera ouvert au TA si non pourvu par enquête.



Équipes hybrides

La Directrice a évoqué un sujet qui lui tient particulièrement à cœur : la création d'équipes hybrides (agents + prestataires) au sein de la DNSCE.

Les développements réalisés uniquement par des prestataires se sont révélés problématiques (SI Formation, GAMMA V2), en particulier lors de la reprise de la maintenance des applications.

Le Directeur Général exige la réalisation d'applications dans des délais extrêmement courts et, selon nous, illusoires (application Matthieu par exemple).

La DNSCE a les compétences pour développer des applications fiables et adaptées aux besoins, mais les effectifs actuels ne permettent pas de respecter ces délais.

La solution proposée par la Direction serait d'associer des prestataires à des développeurs "maison".

Nous restons circonspects. Doubler les effectifs ne divise pas automatiquement le temps de réalisation par deux.



Siégeaient pour la CFDT : Matthieu MAILLY, Giovanni MOUCAZAMBO et Laurent THOMASSIN

